

# ***Au-delà de la productivité***

***Promouvoir le mieux-être des Canadiens dans le budget de 2018***

Présentation au Comité permanent des finances

Août 2017

CITIZENS FOR  
PUBLIC JUSTICE



***Citoyens pour une politique juste*** est résolu à assurer l'épanouissement de l'humanité et l'intégrité de la Création en tant que réponse fidèle à l'appel de Dieu à l'amour et à la justice.

***Nous envisageons*** un monde où les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous à l'intérêt commun et en tirent parti.

***Notre mission*** consiste à promouvoir la justice publique au Canada en façonnant les principaux débats sur les politiques publiques par des recherches et des analyses, des publications et un dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à souscrire aux politiques et aux pratiques dans lesquelles se manifeste l'appel de Dieu à l'amour, à la justice et à l'épanouissement de la Création.

## Sommaire

Les budgets témoignent des valeurs et des priorités. Ils présentent ce qui mérite de l'attention et déterminent la façon dont les ressources sont attribuées. Ce faisant, les budgets ont le pouvoir de façonner l'avenir.

Il est essentiel d'amorcer les discussions se rapportant au budget avec ce qui importe le plus : le mieux-être personnel, la cohésion sociale et un environnement sain. C'est là l'essence de la justice publique : la dimension *politique* de l'amour de son voisin, la sollicitude pour la Création et la défense de l'intérêt commun.

[Citoyens pour une politique juste](#) (CPJ) est une organisation politique confessionnelle qui croit que la politique fédérale peut et doit servir le bien public. Nos recherches, nos analyses des politiques et notre travail en matière d'éducation et de défense des intérêts sont fondés sur une compréhension du caractère sacré de la création et de la dignité de tous les individus.

De ce point de vue, nous avons de sérieux doutes au sujet des questions suggérées pour encadrer ces consultations. Axer les discussions sur le budget de façon étroite sur la productivité et la compétitivité réduit les Canadiens à notre « valeur » économique de travailleurs. Ce cadre ne tient pas compte de l'accomplissement personnel, du bien-être communautaire et de l'intégrité écologique. De plus, il ignore l'importance et les avantages de la connexion, de la culture et de la créativité.

Il est important de noter qu'une société au sein de laquelle les citoyens et les résidents sont valorisés en tant que personnes entières – pour leur rôle en tant que citoyens, parents, voisins et amis – est aussi une société plus productive. *Toutefois, le contraire ne s'applique pas.* Si nous ne visons que la productivité, notre société ne favorisera pas nécessairement la santé, le bonheur et la sécurité parmi ses citoyens.

Les préoccupations sociales et environnementales doivent déterminer nos objectifs économiques – et nos méthodes pour les atteindre. Le succès et la force de la société ne devraient pas être mesurés seulement par des indicateurs économiques. Ils doivent tenir compte du mieux-être personnel, de la cohésion sociale et d'un environnement sain.

En nous basant sur les récentes présentations de CPJ sur des consultations sur les [changements climatiques](#), [le logement](#) et la [réduction de la pauvreté](#), et sur notre travail par rapport aux [réfugiés](#), nous avons mis au point un certain nombre de recommandations par rapport au budget de 2018 basées sur l'épanouissement humain et écologique :

1. Affecter **5,59 milliards de dollars par année** de nouvelles dépenses comme mise de fonds sur la **Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté**, à compter de 2018.
2. Corriger les injustices de longue date dans les modèles de financement pour les **Premières Nations, les Métis et les Inuits**, avec un investissement **annuel de 2,2 milliards de dollars** pour l'éducation, l'infrastructure et le perfectionnement professionnel.

3. Mettre fin immédiatement à **toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles** pour *économiser 1,5 milliard de dollars par année*, faire des investissements stratégiques dans l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le perfectionnement des compétences; et tracer un plan pour la décarbonisation d'ici 2050.
4. Consacrer **385 millions de dollars** en 2018 afin d'**accélérer le traitement des demandes de parrainage privées de réfugiés**, et apporter des modifications à d'autres politiques et programmes afin de mieux soutenir la réinstallation des réfugiés.

## Pauvreté

[Une personne sur sept au Canada vit dans la pauvreté](#). La pauvreté est une réalité complexe qui existe lorsque les personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux et ne peuvent participer pleinement à la vie économique, politique, sociale et culturelle. Elle est associée à l'isolement social et à une érosion de l'estime de soi et de la vitalité spirituelle.

La pauvreté englobe les relations sociales, les structures, les systèmes et les institutions, dont certains excluent et marginalisent les gens. Certaines populations sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, notamment : les Autochtones; les nouveaux immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile; les enfants; les familles monoparentales; les personnes handicapées; et les aînés.

Le gouvernement fédéral élabore actuellement une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP). Il est impératif que cette stratégie aborde *au minimum* les six volets politiques décrits dans le [plan antipauvreté modèle de la campagne Dignity for All \(dignité pour tous\)](#) : la sécurité du revenu, le logement et le sans-abrisme, la santé, la sécurité alimentaire, le travail et l'emploi et l'éducation et les services à la petite enfance.

La pauvreté ne se limite pas au problème du faible revenu, mais elle a toujours un lien avec le faible revenu. Voici certaines des mesures de sécurité du revenu que nous considérons comme les plus importantes :

- Indexer immédiatement l'Allocation canadienne pour enfants à l'inflation (700 millions de dollars/an);
- Établir un seuil national d'admissibilité à l'assurance-emploi de 360 heures (2 milliards de dollars/an);
- Augmenter le Supplément de revenu garanti du montant nécessaire pour sortir les aînés de la pauvreté (1,99 milliard de dollars/an);
- Rétablir un salaire minimum fédéral à 15 \$/l'heure;
- Bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail;
- Élaborer une prestation de revenu ciblée pour les adultes en âge de travailler et les personnes handicapées (900 millions de dollars/an).

Des mesures supplémentaires essentielles pour aborder la pauvreté dans toute sa complexité comprennent l'intégration de la SCRП avec la Stratégie nationale en matière de

logement ainsi que l'élaboration d'un programme national d'assurance-médicaments, d'une politique alimentaire nationale et d'un programme national d'éducation et de soins de la petite enfance.

Il est important que la SCRP soit un « document évolutif » qui s'adapte à l'évolution des besoins. Elle doit aborder les différentes conséquences de la pauvreté sur les collectivités et comprendre la possibilité d'être continuellement examinée et commentée par des personnes ayant fait l'expérience de la pauvreté.

Pour que la SCRP soit un succès, le gouvernement du Canada doit fixer des objectifs et des échéanciers clairs, mettre en place des mesures de reddition de compte solides et affecter des ressources adéquates pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation complètes du plan.

Étant donné que la pauvreté représente un coût annuel estimé entre [72 et 86 milliards de dollars par année](#) au Canada, il y a également un solide argument économique pour investir dans la réduction de la pauvreté.

**Recommandation 1 : Affecter 5,59 milliards de dollars par année<sup>1</sup> de nouvelles dépenses comme mise de fonds sur la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, à compter de 2018.**

## Réconciliation avec les Autochtones

En juin 2015, la [Commission de vérité et réconciliation \(CVR\) a publié son rapport historique](#). Depuis ce temps, le gouvernement du Canada a fait part de son appui sans réserve par rapport à la [Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones](#) et s'est engagé à établir des rapports de nation à nation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Toutefois, il existe encore un fossé entre la rhétorique de la réconciliation et la réalité des droits autochtones.

Les conditions de vie déplorables sont la norme dans de nombreuses collectivités des Premières Nations. Les infrastructures inadéquates cèdent aux pressions des changements climatiques. De plus, malgré les jugements en matière de discrimination du [Tribunal canadien des droits de la personne](#), les services pour enfants continuent à être sous-financés de façon chronique.

Des changements d'orientation profonds et d'importantes allocations budgétaires sont requis. Voici quelques éléments clés :

---

<sup>1</sup> Les calculs de l'auteur, basés sur le document « High Stakes, Clear Choices: Alternative Federal Budget 2017 » du Centre canadien de politiques alternatives, <https://www.policyalternatives.ca/afb2017>, indiquent que la série complète de politiques nécessaires pour réduire efficacement la pauvreté nécessite 16,77 milliards de dollars par année. Reconnaisant l'ampleur de cette somme, nous recommandons que pour montrer son engagement à lutter contre la pauvreté, le gouvernement du Canada débute par un investissement de 5,59 milliards de dollars en 2018.

- Rendre disponible des mesures équivalentes à celles déterminées comme essentielles dans la SCRP aux Autochtones, en plus d'un financement additionnel immédiat de [923 millions de dollars pour assurer la salubrité du logement et de l'eau](#).
- Établir des partenariats entre le gouvernement du Canada et les gouvernements autochtones afin de mettre en place des stratégies ciblées et résilientes de développement des infrastructures autochtones qui répondent aux besoins uniques des collectivités autochtones, en particulier dans les zones vulnérables sur le plan écologique.
- Fournir un montant supplémentaire de 255 millions de dollars par année – en plus des 3,4 milliards de dollars en nouveaux fonds déjà promis aux collectivités autochtones au cours des trois prochaines années – pour des investissements dans les écosystèmes qui fonctionnent comme une infrastructure naturelle. Un autre montant de 525 millions de dollars par année devrait être consacré aux infrastructures vertes.

L'[appel à l'action n° 7 de la CVR](#) demande au gouvernement fédéral d'élaborer, de concert avec les groupes autochtones « une stratégie conjointe pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones ». Le gouvernement fédéral continuera à [investir 50 millions de dollars en 2017](#) dans la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Une consultation exhaustive et du financement supplémentaire de l'ordre de 500 millions de dollars par année sur cinq ans sont nécessaires pour veiller à ce que des améliorations soient apportées pour que le programme réponde aux besoins des collectivités.

**Recommandation 2 : Travailler activement en vue de la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en s'attaquant aux inégalités de longue date dans les modèles de financement et en investissant 2,2 milliards de dollars par année dans l'éducation, les infrastructures et le perfectionnement professionnel.**

## Changements climatiques

Les changements climatiques ont de graves [conséquences sur les humains et sur l'environnement](#), autant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Malgré la signature par le Canada de l'Accord de Paris, les émissions de gaz à effet de serre dans les principaux secteurs continuent d'augmenter. Le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* est un bon point de départ. Les mesures bien conçues pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une véritable réconciliation peuvent également être des éléments importants d'une transition juste des combustibles fossiles à l'énergie renouvelable.

Toutefois, il est plus que temps d'éliminer toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles, de faire des investissements stratégiques dans l'énergie renouvelable et de mettre le Canada sur la voie de la décarbonisation d'ici 2050.

L'élimination des subventions au secteur des combustibles fossiles et des exemptions fiscales s'y rattachant entraînerait des [économies budgétaires de 1,5 milliard de dollars par année](#).

Ces fonds récupérés devraient être investis dans des programmes qui permettront de réduire les émissions de GES du Canada.

Des investissements d'un milliard de dollars pour renouveler le Fonds pour l'énergie propre et de 400 millions de dollars pour l'efficacité énergétique, combinés à la réalisation de l'engagement de [20 milliards de dollars pris dans le budget de 2017](#) pour le transport en commun permettraient de [créer un grand nombre d'emplois diversifiés et bien rémunérés](#), de réduire de façon marquée les émissions de GES et d'accroître la compétitivité du Canada dans les marchés internationaux de l'énergie propre.

Selon l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#), chaque dollar que l'on manque d'investir aujourd'hui dans l'énergie représentera plus de 4 \$ après 2020.

En plus des investissements dans le développement des infrastructures autochtones (mentionnés ci-dessus), le financement du perfectionnement des compétences, des programmes de recyclage et la création d'emplois sont nécessaires pour faciliter la transition des travailleurs du secteur des ressources énergétiques traditionnelles vers l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la rénovation d'immeubles, la fabrication écologique et le transport en commun.

**Recommandation 3 : Éliminer immédiatement toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles pour économiser 1,5 milliard de dollars par année, faire des investissements stratégiques dans l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le perfectionnement des compétences; et tracer un plan pour la décarbonisation d'ici 2050.**

## Réfugiés

Depuis très longtemps, le Canada est reconnu pour répondre à ceux qui sont en crise et pour accueillir les étrangers. Nous sommes une société multiculturelle qui a grandement bénéficié des contributions culturelles, sociales et économiques des réfugiés et des nouveaux arrivants.

Pour maintenir cette tradition, le gouvernement du Canada doit s'attaquer aux [obstacles à la réinstallation auxquels les réfugiés sont confrontés](#), notamment les délais de traitement, le remboursement des prêts de voyage et l'accès restreint à un conseiller juridique.

Les groupes de parrainage privé contribuent aux efforts du Canada en matière d'action humanitaire internationale, et les longs temps d'attente limitent l'engagement des

Canadiens dans le parrainage. Le gouvernement doit fournir un montant supplémentaire de 385 millions de dollars<sup>2</sup> aux centres de traitement pour veiller à ce que toutes les demandes de parrainage privé soient traitées plus rapidement.

Le [Programme de prêts aux immigrants \(PPI\)](#) du gouvernement est un autre aspect de la politique de réinstallation qui doit être réexaminé. Le fait d'avoir des prêts de voyage à rembourser en arrivant au Canada empêche les réfugiés de s'engager dans des activités de développement professionnel ou éducationnel visant à augmenter la productivité de la société canadienne. [Le remboursement de ces prêts empêche les réfugiés de devenir autosuffisants](#). Pour veiller à ce que le PPI traite tous les réfugiés de manière équitable, le gouvernement doit éliminer l'obligation de remboursement des prêts pour tous les réfugiés.

Finalement, les compressions provinciales proposées au financement de l'aide juridique risquent de marginaliser davantage les demandeurs d'asile et les migrants qui ont besoin de ces services pour leurs procédures. Si [l'Ontario a décidé de ne pas couper le financement à l'aide juridique pour l'instant](#), d'autres provinces comme la Colombie-Britannique, à moins d'une disposition de financement d'urgence de dernière minute, voient toujours leurs activités menacées par les contraintes budgétaires. Les demandeurs d'asile qui n'ont pas de sécurité financière – même ceux sur l'aide sociale – ne peuvent pas se permettre d'engager un avocat. Leur bien-être dépend du succès de leur cause, et une représentation juridique augmente leurs chances de succès. Le gouvernement fédéral devrait donc accélérer les audiences actuelles de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et fournir du financement aux provinces correspondant aux demandes changeantes en matière de services d'aide juridique.

**Recommandation 4 : Consacrer 385 millions de dollars en 2018 afin d'accélérer le traitement des demandes de parrainage privé de réfugiés, et apporter des modifications à d'autres politiques et programmes afin de mieux soutenir la réinstallation des réfugiés.**

---

<sup>2</sup> Ce calcul est basé sur les dépenses fédérales par rapport au programme de réinstallation des réfugiés syriens en 2015 et en 2016. Voir [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/sen/yc32-0/YC32-0-421-5-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sen/yc32-0/YC32-0-421-5-fra.pdf) pour de plus amples informations.



## Citoyens pour une politique juste

Foi | Justice | Politique

309, rue Cooper, bureau 501  
Ottawa (Ontario) K2P 0G5

[cpj@cpj.ca](mailto:cpj@cpj.ca)

[facebook.com/citizensforpublicjustice](https://facebook.com/citizensforpublicjustice)

[twitter.com/publicjustice](https://twitter.com/publicjustice)

Tél. : 1-800-667-8046, 613-232-0275

[www.cpj.ca](http://www.cpj.ca)